	Trophée du Doubs TDD **Codep25** Règlement	Adoption : CA du 14/02/2019 Entrée en vigueur : 19/02/2019 Modification : 08/09/2023 Validité : permanente Nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. Objet

Le « Trophée du Doubs » (TDD) est un circuit promotionnel de compétitions Adultes du Doubs et se jouant en Double. Il est organisé par le comité départemental du Doubs.

Il comprend plusieurs étapes indépendantes placées chacune sous l'autorité d'un Juge-Arbitre.

Les dates des étapes du TDD figurent au calendrier sportif du Codep25 (disponible sur le site) et sont envoyées aux clubs au plus tard début septembre de la saison en cours.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du TDD.

2. Juge-Arbitrage

La compétition est placée sous l'autorité d'un juge arbitre principal qui est désigné par le Codep25. Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le juge-arbitre est désigné par le codep25.

3. Criteres de Participation

3.1. Licences, nationalité, catégorie d'âge et surclassement

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses à partir de la catégorie d'âge minime licenciés, au plus tard la veille de la date de l'étape, à une instance affiliée à la FFBad sans restriction relative à la nationalité.

Les joueurs licenciés dans un club du CODEP 25 restent prioritaires par rapport aux joueurs hors Doubs.

3.2. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux du jeudi précédent de 10 jours la compétition. Les TDD sont réservés aux joueurs classés au **maximum D7** dans la discipline concernée.

Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

3.3. Limitation des participants

La participation est limitée à 80 joueurs au bénéfice des paires formées inscrites dans les deux tableaux puis de la participation féminine et enfin des plus faibles CPPH dans la discipline concernée.

4. Inscriptions

4.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées à tous les clubs du Codep selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations 4 semaines avant la compétition
- Relances à 2 semaines de la compétition
- Date limite d'inscription : 5 jours avant la compétition (soit le lundi minuit)
- Tirage au sort entre 4 jours avant la compétition
- Envoi des convocations entre 3 et 4 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi)

Les droits d'inscriptions sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse…) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur…).

4.2. Modalités et montants d'inscription

Les inscriptions sont faites sur badnet, soit par le joueur, soit par son club.

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par le Codep25 aux clubs chaque trimestre ou au moment de l'inscription pour les joueurs hors Codep25.

Les droits d'inscription (participation FFBad de2€ incluse) sont fixés à :

- 6€ pour un tableau (Majoration de +2€ pour les joueurs hors CODEP 25)
- 10€ pour deux tableaux (Majoration de +2€ pour les joueurs hors CODEP 25)

5. DEROULEMENT D'UNE ETAPE

5.1. Horaires indicatifs

Chaque étape se déroulera ordinairement le samedi ou le dimanche entre 8h00 et 18h ou exceptionnellement le samedi entre 8h et 23h.

Chaque paire doit être présent 30 mins avant son premier match de la journée. L'organisateur se réserve le droit d'avancer un ou plusieurs matchs dans la mesure où tous les joueurs sont présents et ce jusqu'à 60 mins (Les horaires sont à titres indicatifs).

Le temps est de 20 mins minimum, sauf si les deux paires sont d'accord pour avancer le début du match. Il est rappelé que le temps de repos entre 2 sets est de 2 mins maximum et que le temps de repos à la pause à 11 est de 1 mins.

Le temps d'échauffement est de 3 mins à partir du moment de l'appel du match. Après 5 mins et un 2ème appel, le juge-arbitre se réserve le droit de disqualifier la paire non présente sur le terrain.

Le test des volants est effectués à l'arrivée sur le terrain et avant l'échauffement.

5.2. Tableaux

La compétition propose 2 tableaux (Double Homme, Double Dame et Double Mixte) découpés en série constitués en fonction des sommes des CPPH des paires.

5.3. Structure des tableaux

Chaque tableau se déroulera en poules uniques de 5 (de préférence) ou de 4.

Les étapes commenceront alternativement par les doubles ou le mixte en fonction du nombre d'inscriptions.

5.4. Les joueurs

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Les tenues évoquant un autre sport (foot, rugby, ou autres) sont exclus.

Les joueurs devront se tenir prêts à rentrer sur le terrain avec tout l'équipement nécessaire (2raquettes, gourdes, volants, serviettes, etc…).

Pour rappel, tout téléphone sonnant au bord du terrain peut entrainer un avertissement.

5.5. Coaching

Seuls, les entraîneurs ou coaches en tenues adéquates seront autorisés durant les interruptions entre les sets ou à la pause à 11.

Cependant, suivant la configuration du gymnase, le juge-arbitre se réserve le droit de refuser un coaching permanent.

Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-arbitres et eux seuls.

6. RECOMPENSES

Les frais d'inscriptions étant calculés pour équilibrer le budget (aide à l'accueil au club accueillant, frais de JA et participation FFBad), seul un podium mettra en valeur les deux premières paires de chaque série, aucune récompense ne sera distribuée à l'issue d'une étape.

Toutefois, un classement général prenant en compte les résultats des 5 étapes sera fait en fin de saison selon le barème suivant :

- Première place : 20 points
- Seconde place : 15 points
- Troisième place : 10 points
- Quatrième place : 5 points

Les meilleurs joueurs au classement général seront récompensés lors de l'Assemblée Générale du CODEP 25 en fin de saison.

7. ARBITRAGE

7.1. Arbitrage

Les matchs seront en auto-arbitrage.

Néanmoins, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire.

Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.

7.2. Forfaits (art. 17 du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la **Ligue de Bourgogne Franche- Comté de Badminton à 14M rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON**, par tout moyen prouvant la date de réception.

8. DIVERS

8.1. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.

Les volants seront les yonex Aerosensa 10 ou les volants des clubs accueillants les étapes.

8.2. Obstacles

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci ou à l'éclairage audessus du terrain est compté let au service dans la limite de deux essais, et faute en cours de l'échange.
Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (ex : filin de panneau de baskets etc…) le volant sera annoncé let à tout moment.

8.3. Sécurité et hygiène

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules. Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de NE PAS FUMER dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout d'utiliser les poubelles mises à votre disposition.

Situation sanitaire : Les participants, accompagnateurs et spectateurs seront tenus de respecter les prescriptions du Gouvernement, de la FFBad et de l'organisation, exigées par la crise sanitaire au moment du déroulement du tournoi. A défaut de respect de ces consignes, l'organisation se réserve le droit d'exclure de la salle toute personne contrevenant à ces prescriptions.